

affiliations politiques. Comme je le disais au début, je veux seulement apporter mon appui à la mesure.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, je serai fort bref. La mesure sera bien accueillie au moins comme redressement partiel de quelques-unes des graves injustices qui ont caractérisé l'administration des affaires des anciens combattants au Canada pendant nombre d'années. Chaque succursale de la Légion, dans ma circonscription, peut citer plusieurs cas de véritable injustice, quelques cas pénibles de véritables nécessités. Le nombre s'en est multiplié en raison de la hausse du coût de la vie. La pension que touchait le soldat semblait insuffisante au moment où il a commencé de la recevoir, mais le pouvoir d'achat en diminue constamment, à mesure que monte l'inflation. Il s'agit ici d'une initiative qui s'inscrit dans une série de mesures législatives dont on avait un urgent besoin après tant de négligence. Je suis sûr que tout le monde, en particulier chaque succursale de la Légion, se réjouira d'apprendre que le ministre affirme son intention de créer un comité permanent de la Chambre où l'on pourra traiter toutes les questions relatives aux affaires des anciens combattants, ce comité devant comprendre des députés siégeant dans toutes les parties de la Chambre. J'espère qu'à la suite des vœux du comité, on passera à l'action.

A n'en pas douter, les anciens combattants, les membres et les organismes de la Légion n'ont cessé d'adopter des vœux; les conseils provinciaux et le conseil fédéral en congrès ont adopté des vœux, se demandant souvent pourquoi l'on négligeait, oubliait et passait sous silence les besoins réels des anciens combattants. D'année en année ils ont insisté pour que l'on fasse quelque chose à l'égard de ces allocations aux anciens combattants, de ces pensions, de ce règlement qui s'opposait au versement de pensions aux soldats qui sont en dehors du pays, de la durée de résidence rendant admissible à la pension, et ainsi de suite. Or, nous constatons que bien des mesures que la Légion réclamait depuis des années sont maintenant adoptées par un Parlement qui n'a pas encore un mois d'existence.

Si l'on fait l'historique de la législation en cause, sans oublier la rapidité avec laquelle la Chambre l'a adoptée, on verra que la chose s'est produite plutôt rarement au Canada et, chaque fois, lorsque le Gouvernement était désireux de faire quelque chose pour la population. Il s'attendait à se présenter sous peu devant le peuple pour lui demander son approbation.

Je crois qu'il y a là une leçon à tirer. Il convient de donner crédit au Gouvernement

actuel pour ce qu'il a accompli. Les anciens combattants devraient, selon moi, se montrer reconnaissants de ce qu'ils reçoivent, comme ils le seront d'ailleurs, j'en suis sûr. Je crois aussi qu'ils devraient se rappeler que beaucoup trop souvent, au sein de l'administration du gouvernement, on les oublie et on les néglige, alors que le Gouvernement dispose d'une majorité substantielle à la Chambre. Je me souviens très bien de l'honorable député de Bow-River (M. Johnston), lorsque vers 1940 nous combattions pour obtenir justice en faveur de ceux qui relevaient de la commission d'établissement des soldats, et des difficultés que nous avions à obtenir quoi que ce soit. Quel changement nous avons aujourd'hui! Quelle amélioration! Il y a plusieurs anciens combattants au Canada aujourd'hui qui ont servi avec les forces armées canadiennes pendant la première Grande Guerre et qui, bien que non admissibles à une pension, s'aperçoivent maintenant des résultats de leur service. L'occasion qui nous est offerte de nous occuper d'eux ne se prolongera pas pendant des années. J'espère que la voix de leurs représentants sera entendue à la Chambre et qu'on agira. Nous appuierons cette mesure législative. Nous espérons qu'elle sera adoptée au plus tôt.

**M. W. G. Beech (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, la présentation d'un bill tendant à améliorer la législation relative aux anciens combattants témoigne, quant à moi, que les idées exprimées par les membres du gouvernement lorsqu'ils étaient dans l'opposition n'ont pas changé maintenant qu'ils forment le gouvernement. Les projets de loi en question ne vont pas aussi loin, il est vrai, que nous pourrions le souhaiter. Toutefois, rien n'indique que le bill soit le dernier mot du gouvernement. La session a été convoquée d'urgence pour mettre le plus tôt possible les augmentations prévues entre les mains des titulaires qui en ont un si pressant besoin. Je suis convaincu qu'en l'absence d'un budget à cette fin, le gouvernement a été aussi généreux que possible et que toutes les mesures adoptées à la présente session seront revisées à la prochaine. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks) nous a assurés qu'un comité permanent sera alors institué et nous espérons qu'il sera revêtu de pleins pouvoirs pour scruter tous les aspects de la loi sur les pensions, de la loi sur les allocations aux anciens combattants et des autres mesures relatives à la charte des anciens combattants.

Nous avons au Canada la plus belle législation au monde en ce qui concerne les anciens combattants; toutefois, le Parlement